# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Remplacement d'une ancienne installation au mazout : une étude dévoile la solution intelligente**

**La combinaison d'une chaudière à condensation au mazout et d'un chauffe-eau solaire est un choix durable**

**S'il est vrai que la durée de vie d'une chaudière au mazout est relativement longue, il viendra un jour où elle devra être remplacée. En particulier lorsqu'on veut chauffer de façon efficace et économique. Le consommateur a le choix entre plusieurs possibilités. Il peut opter à nouveau pour le mazout, mais aussi pour le gaz naturel, l'électricité ou encore pour une combinaison de mazout avec une source d'énergie renouvelable, comme l'énergie solaire. Vu le nombre de paramètres dont il faut tenir compte, le choix n'est pas toujours facile pour le consommateur. Au nom d'Informazout, le bureau d’études indépendant Ph. Deplasse & Associés a donc analysé les différentes options. La première conclusion frappante est qu'en cas de remplacement d’une ancienne chaudière par une chaudière à condensation à haut rendement combiné à un chauffe-eau solaire, on obtient une combinaison parfaitement durable.**

**La méthodologie**

Afin de pouvoir comparer les différents scénarios le plus objectivement possible, le bureau Ph. Deplasse & Associés a essayé de définir un cadre aussi réaliste que possible. Point de départ : une habitation belge moyenne avec quatre habitants. Cette « maison standard » a trois façades, deux étages et une superficie de 180 m2, pour un besoin en chaleur total de 28 000 kWh/année. L'étude a observé **les coûts globaux sur une période de 15 ans :** les coûts d'achat et d'entretien de l'installation, les coûts du combustible et le coût de l’investissement. \*

**La solution durable : une chaudière à condensation au mazout avec un chauffe-eau solaire**

Compte tenu de ces facteurs, en cas de remplacement, la **combinaison d'une chaudière à condensation au mazout avec un chauffe-eau solaire est un choix durable**. Cela est surtout dû au **coût de consommation annuel, qui est le plus bas**. Le coût annuel de consommation et d'entretien d'une telle installation durable s'élève à 2.444 €, ce qui implique un gain de près de 29 % en comparaison avec une ancienne installation au mazout. Le coût d'investissement est bien entendu légèrement plus élevé, mais cela peut en grande partie être compensé par des primes. Sur une période de 15 ans, le coût global annuel est de 3.212 €.

« Ce résultat confirme la voie que nous avons suivie avec Informazout », explique Willem Voets, directeur général d'Informazout. « Nous investissons dans un avenir durable en mettant l’accent sur l'efficacité et un **mix énergétique intelligent**. Le soutien de la combinaison mazout et énergie renouvelable vient ici au premier plan. C'est aussi ce que recherche le consommateur à l'heure actuelle : des solutions de chauffage abordables et durables, dans le respect de l'environnement et avec un excellent rendement. En outre, le mazout faisant office de tampon, cela élimine complètement le risque d'approvisionnement en énergie renouvelable », ajoute Willem Voets.

Opter uniquement pour la **chaudière à condensation au mazout**, donc sans combinaison avec le chauffe-eau solaire, représente **la solution économique**, avec un coût total annuel de 3.132 € sur une période de 15 ans.

**Changer de combustible n'est pas plus avantageux**

Un autre fait frappant est que le passage au gaz naturel ne s'avère pas plus avantageux que le choix d'une chaudière à condensation au mazout. Passer à une pompe à chaleur 100 % électrique ou à une chaudière au propane semble financièrement le choix le moins intéressant.

[Cliquez ici pour accéder au magazine électronique](http://emag.informazout.be/etude-remplacement-chaudiere-mazout)

**\* Méthodologie**

Pour chaque scénario de remplacement, l'étude a intégré des paramètres tels que le **coût d’achat** et **d’entretien** des installations, le **coût du combustible** et le **coût de l’investissement** (et la valeur résiduelle) des installations selon les hypothèses de travail suivantes :

• Un prix moyen pour chaque combustible a été déterminé sur la base d'une **analyse de marché**.

• **L'évolution des prix des énergies se base** sur l'Arrêté Ministériel du 24 juillet 2008 (Région de Bruxelles-Capitale) déterminant les hypothèses énergétiques à prendre en considération lors des études de faisabilité technico-économiques.

• Les **coûts récurrents** liés aux différents scénarios sont considérés sur une période de 15 ans - avec un taux d'inflation de 1 %.

• **Durée de vie** d'une installation, selon la norme NBN EN 15459 - Performance énergétique des bâtiments - Procédure d'évaluation économique des systèmes énergétiques des bâtiments.

• Afin de comparer les scénarios, application d’une **valeur actualisée** nette avec un taux d'actualisation de 2 %.

**À propos d’Informazout**

*Informazout est le centre d’informations pour les économies et l’utilisation rationnelle du mazout. L’ASBL Informazout fournit des informations sur tout ce qui se rapporte au chauffage au mazout. Sur le site*[*www.informazout.be*](http://www.informazout.be/)*, il est possible d'évaluer les coûts énergétiques des habitations, de consulter la législation concernant les réservoirs de mazout pour chaque cas ou encore la liste des fournisseurs de matériel de chauffage et des techniciens pour l’entretien et le contrôle. Toute personne souhaitant se renseigner sur des questions ayant trait au chauffage au mazout peut également téléphoner au 078/152 150.*

**Note à la rédaction (non destiné à la publication s.v.p.)**

Pour plus d’informations

Willem Voets, Directeur général Informazout

Tél. : +32 2 558 52 25 – GSM : +32 471 61 08 25 – E-mail :  wvo@informazout.be

Tous les communiqués de presse et leurs visuels peuvent être téléchargés à partir de la page *Presse* du site [www.informazout.be](http://www.informazout.be/)

Pour des questions pratiques ou pour des visuels numériques, veuillez-vous adresser à notre bureau de RP :

*Ward Vanhee, Two cents*
*Tél. : 02 773 50 29 – E-mail :**wv@twocents.be*